



donation valorisation terrain

Par **armel30100**, le **01/11/2019** à **18:20**

Il y a 35 ans ma soeur a reçu de nos parents un terrain constructible sur lequel elle a fait construire ;

cette propriété a ensuite été vendue il y a 25 ans . A l'heure de la succession , aujourd'hui, quelle valeur

sera retenu par le notaire?

Par **Visiteur**, le **01/11/2019** à **18:23**

B O N J O U R . !

Pour un bien donné et vendu avant le partage, on tient compte de sa valeur au jour de la vente.

Si le même bien vendu a été remplacé par un autre, on tient compte de la valeur de ce nouveau bien à la date de son acquisition pour le rapport à la succession.